

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO

R 1156

CONSTRUCTIONS NAVALES

ALLIAGES D'ALUMINIUM CORROYÉS

POUR EMPLOIS DANS LES CONSTRUCTIONS NAVALES

1^{ère} ÉDITION

Novembre 1969

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1156, *Constructions navales – Alliages d'aluminium corroyés pour emplois dans les constructions navales*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 8, *Constructions navales*, dont le Secrétariat est assuré par le Nederlands Normalisatie-Instituut (NNI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En décembre 1968, ce Projet de Recommandation ISO (N° 1748) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Allemagne	Inde	Royaume-Uni
Australie	Israël	Suède
Autriche	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Thaïlande
Brésil	Pays-Bas	Turquie
Espagne	Pérou	U.R.S.S.
France	Pologne	Yougoslavie
Grèce	R.A.U.	

Un Comité Membre se déclara opposé à l'approbation du Projet :

U.S.A.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida, en novembre 1969, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

CONSTRUCTIONS NAVALES

ALLIAGES D'ALUMINIUM CORROYÉS

POUR EMPLOIS DANS LES CONSTRUCTIONS NAVALES

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Recommandation ISO concerne les alliages d'aluminium corroyés pour les éléments de charpente et autres éléments d'un navire, et pour les rivets utilisés dans les constructions navales.

Tous ces alliages ont été choisis parmi ceux spécifiés dans la Recommandation ISO/R 209,* *Composition des produits corroyés en aluminium et en alliages d'aluminium – Composition chimique (pour cent)*.

2. ALLIAGES D'ALUMINIUM

2.1 Pour les éléments de charpente d'un navire

Al-Mg3
 Al-Mg3Mn
 Al-Mg3,5
 Al-Mg4
 Al-Mg4,5Mn
 Al-Si1Mg

2.2 Pour les éléments autres que ceux de la charpente d'un navire

Al 99,0	Al-Mg2,5
Al 99,5	Al-Mg3
Al 99,7	Al-Mg3Mn
Al 99,8	Al-Mg3,5
Al 99,0 Cu	Al-Mg4
Al-Mn1	Al-Mg4,5Mn
Al-Mn1 Cu	Al-Mg5
Al-Mg1	Al-Si1Mg
Al-Mg1,5	Al-MgSi
Al-Mg2	Al-Mg1SiCu

2.3 Pour les rivets utilisés dans les constructions navales

Al-Mg4
 Al-Mg5

NOTE. – Pour le marquage des rivets en alliage d'aluminium, voir la Recommandation ISO/R . . . **, *Désignation des rivets en alliage léger et en acier*.

* 2^{ème} édition – 1968.

** Actuellement, au stade d'avant-projet.